

CERTIFICAT DE VIE

Avant de verser une pension, la caisse de retraite étrangère s'assure que le bénéficiaire est toujours en vie. Elle peut exiger un certificat de vie.

- ▶ Si l'allocataire réside en France, il doit se présenter à la mairie de son domicile muni d'une pièce d'identité. Il lui sera établi un certificat de vie.
- ▶ Si l'allocataire réside en France et qu'il ne peut pas se déplacer, il peut donner procuration à un mandataire. Celui-ci devra se présenter à la mairie muni de la procuration, de sa pièce d'identité et de la pièce d'identité de l'allocataire ainsi qu'un certificat médical justifiant son impossibilité de se déplacer. Il lui sera établi un certificat de vie par procuration

Protection des données personnelles :

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement non informatisé par le Maire de la Ville d'Harfleur sis à 55 rue de la République 76700 HARFLEUR pour permettre la gestion des demandes de certificats de vie.

Le responsable de traitement a désigné l'ADICO sise à Beauvais (60000), 5 rue Jean Monnet en qualité de déléguée à la protection des données.

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investie la mairie. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Service gérant les demandes de certificat de vie et le maire de la commune.

Les données sont conservées pendant 1 an aux seules fins de preuve dans un éventuel contentieux.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier ou exercer votre droit d'opposition au traitement. Vous bénéficiez également d'un droit à la limitation du traitement. Les droits à la portabilité et à l'effacement ne s'appliquent pas à l'exécution d'une mission d'intérêt public.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits à l'adresse suivante : Mairie d'Harfleur, 55 rue de la République 76700 Harfleur.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL par voie postale (CNIL 3, Place de Fontenoy- TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07) ou en ligne (www.cnil.fr/fr/plaintes).